

## **La démocratie participative représente-t-elle un risque pour la volonté politique de l' élu ?**

Dans « La question de la légitimité dans la démocratie participative » tu t'inquiètes du risque potentiel que ferait peser la participation des citoyens sur la vision politique de l' élu.

*« je ne voudrais pas que la démocratie participative relègue l' élu politique, empreint de volonté, à un médiateur sans réelle profondeur ».*

Ainsi il y aurait un risque de voir la volonté politique de l' élu s'effacer face aux pressions d' une minorité de citoyens.

Pourtant l' expérience des municipalités qui mettent réellement en œuvre et de façon sincère la participation des habitants montre exactement le contraire : loin de représenter une force de contestation, la participation citoyenne alimente de façon positive la vision politique des élus qui mettent en œuvre ce mode de gouvernance. Les exemples sont nombreux d' élus et de communes portés par cette dynamique :

- Damien Carême à Grande-Synthe (23000 habitants)
- Eric Piolle à Grenoble (160000 habitants)
- Jo Spiegel à Kingersheim (13000 habitants)
- Jean-François Caron à Loos en Goelle (6600 habitants)
- Claude Mensch à Ungersheim (2200 habitants)
- Vincent Beillard à Saillans (1200 habitants)
- ...

Dans ces communes la participation citoyenne permet bien au contraire d' accompagner, conforter et enrichir la ligne politique des élus en alimentant cette ligne avec des projets concrets co-construits avec les habitants qui le souhaitent ou proposés par eux. Ainsi dans ces communes le projet politique, qui consiste par exemple à engager la commune dans la transition environnementale, se traduit par de multiples projets proposés ou soutenus par les habitants.

Encore faut-il avoir une « vision politique ». D' où la question : quel peut bien être aujourd' hui le « projet politique » de notre commune ? Avouons que la réponse ne saute pas aux yeux... Ce n' est pas le développement économique, ni la transition écologique. Alors quoi : la multiplication des équipements sportifs, la multiplication des scènes de théâtre ?

En réalité le constat que nous pouvons tous faire est le suivant : en l' absence de la transparence, qui est la condition d' une véritable démarche participative, le risque est plutôt celui de voir la volonté politique initiale de l' élu s'effacer face aux pressions des lobbys et des intérêts particuliers. Qui a vraiment décidé de faire un parc photovoltaïque au Piboulon ? Voltalia ou les élus de notre commune ? Qui a vraiment décidé le doublement de la densité de logement dans le lotissement Ludo ? Le promoteur ou la commune ?

*« Ce que je crains, et qui se confirmerait si seule une minorité assiste aux évènements participatifs, c'est que l'instance se radicalisant du fait de son faible effectif, ne vienne freiner l'élan politique des élus et que ces derniers ne finissent par l'envisager que sous le prisme de la contestation ».*

Si l'expérience vécue démontre qu'une véritable démarche de participation citoyenne a pour effet de conforter la volonté politique des élus, alors d'où vient ce sentiment que cette participation pourrait s'y opposer ?

La réponse paraît simple : aujourd'hui faute d'être associé à l'élaboration des politiques publiques et faute de pouvoir y exercer une influence, le citoyen (au sens collectif) ne se manifeste (ne « participe ») que pour contester certains choix qui lui paraissent contraire à l'intérêt général ou au simple bon sens. A Mallemort on citera l'opposition de La Parole aux Citoyen au projet de parc solaire du Piboulon ou encore son opposition à l'étalement urbain envisagé dans le PLU. On citera également l'opposition d'un collectif d'habitants à un projet immobilier rue Mistral. D'où le sentiment du « politique traditionnel » que le citoyen ne s'investirait que pour s'opposer à ses projets. D'où sa méfiance vis-à-vis de la participation citoyenne.

C'est en réalité l'absence de participation qui par des décisions inappropriées ou incomprises engendre la contestation des projets. Les projets véritablement co-construits en prenant en compte les attentes et préoccupations des habitants ne génèrent pas d'opposition !

*Bien que la démocratie participative soit nécessaire pour inclure les habitants dans la vie politique, ses limites sont notoires quant aux illusions que l'on peut avoir au sujet de la participation politique. S'engager, donner son avis, s'exprimer publiquement, développer un projet, une expertise citoyenne engendrent des coûts (de temps notamment) qui sélectionnent certaines catégories sociales les mieux dotées en capitaux culturel et académique. L'instance ne relaterait plus que les avis politiques de certains.*

L'expérience montre en effet que l'investissement dans les instances participatives ne concerne qu'une faible minorité de citoyens. Ce constat est parfois mis en avant pour contester la légitimité de ces instances qui « ne représenteraient que ceux qui y participent » ou « ne représenteraient toujours les mêmes ».

A cet argument je réponds par les deux points suivants :

- Si l'on admet que la participation citoyenne a pour but, en multipliant les points de vue et en élargissant la grille de lecture, d'enrichir le processus de construction des décisions publiques, alors il suffit d'une seule remarque, d'une seule objection ou d'une seule proposition parfaitement pertinente qui évite de faire un mauvais choix pour légitimer le processus participatif. Pour le public et au grand dam des élus ou autorités concernées, un simple « lanceur d'alerte » apparaît plus « légitime » que toutes les instances et tous les « experts » qu'il interpelle.
- Au-delà de l'onction électorale initiale, en quoi un élu qui ne demande jamais l'avis de ses concitoyens est-il réellement légitime à les « représenter » ? Ne sommes-nous pas en droit de penser que s'il ne demande jamais l'avis des habitants qu'il « représente », alors il ne représente en réalité que lui-même ?  
En quoi l'élection rendrait-elle l'avis d'un élu plus pertinents que celui d'un « simple citoyen » ?